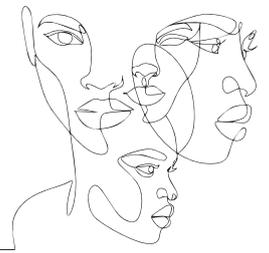


FICHE DE CAPITALISATION

ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES POUR LEUR AUTONOMISATION



UNE EXPERIENCE DE PILC AU TCHAD



INITIATIVE SOUTENUE PAR LE FONDS GENRE SAHEL

Dans le cadre de ses engagements pour l'égalité femmes-hommes et en ligne avec la diplomatie féministe de la France, le groupe AFD a développé le Partenariat EDIFIS financé par l'Agence française de développement et mis en œuvre par Expertise France.

Le Fonds Genre Sahel est le fonds du Partenariat EDIFIS qui appuie des initiatives innovantes portées par des organisations de la société civile et visant à renforcer l'égalité femmes-hommes.

CONTRIBUER À L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES À TRAVERS L'APPUI AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les OSC locales, **en tant qu'acteurs clés**, constituent un terreau fertile pour donner une plus grande place aux femmes dans la vie publique et citoyenne. Le **Fonds Genre Sahel vise à accompagner ces organisations** dans leurs engagements sur l'égalité femmes-hommes à travers un appui financier pour la mise en œuvre d'une initiative innovante, un renforcement de leurs capacités et une mise en réseau permettant le partage des bonnes pratiques et la capitalisation de leurs expériences à l'échelle nationale et régionale.

LE FONDS GENRE SAHEL EN JUIN 2024



48

Mois
d'activité



**60 000€-
120 000€**

Subvention
(12 – 27 mois)



3

Pays



18

Initiatives
innovantes



21

Organisations
appuyées en
novembre 2023



1

Plateforme
d'échanges



53.143

Bénéficiaires directs
dont 55% de femmes

UN FONDS, TROIS COMPOSANTES

1

Fonds d'appui
à des projets
innovants

2

Renforcement
des capacités
des OSC

3

Mise en réseau
et capitalisation
d'expériences et des
bonnes pratiques

LES OBJECTIFS DU FONDS GENRE SAHEL

- ✓ Favoriser l'émergence d'initiatives oeuvrant pour l'égalité femmes-hommes avec une approche intégrée portées par des OSC locales.
- ✓ Améliorer durablement les capacités organisationnelles, financières et en matière de genre des OSC locales.
- ✓ Contribuer à une meilleure articulation des acteurs de la société civile des partenaires institutionnels et des partenaires techniques et financiers engagés pour l'égalité femmes-hommes, ainsi qu'à la capitalisation de bonnes pratiques en matière de genre.

LES 5 THÉMATIQUES

- La **prévention et la prise en charge** des violences de genre.
- Le **soutien à la participation égalitaire** des femmes et des jeunes dans les espaces de médiation, de gestion de crise et de gouvernance.
- L'**accompagnement économique** des jeunes femmes en particulier déscolarisées.
- L'**éducation aux droits** à la **santé sexuelle** et **reproductive**.
- L'**accès et le maintien des jeunes filles à l'école** avec un focus particulier sur les causes d'abandon et d'absentéisme liées au genre.

FICHE DE CAPITALISATION

ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES POUR LEUR AUTONOMISATION

JUILLET 2024

Pays	TCHAD
Nom de OSC	PUBLIC INTEREST LAW CENTER
Nom de PFC	DENDOUBA Ghislaine
Contact	+235 66526706 de ghislaine@pilctchad.org
Date de dernière mise à jour	11/07/2024
Mots-clés	Genre, Violence basée à l'égard des femmes, Femme, filles, inégalités hommes-femmes, Grossesse précoce, Mariage précoce et forcé

SOMMAIRE

POURQUOI CE DOCUMENT DE CAPITALISATION ?	6
1. Introduction	7
2. Approche méthodologique	8
3. Parties prenantes/ acteurs	9
4. Acceptation et validation	10
5. Résultats et impact	11
6. Innovations et facteurs clés de succès	12
7. Contraintes	13
8. Enseignements tirés	14
9. Durabilité	14
10. Reproductibilité à grande échelle	15
11. Conclusion	15

POURQUOI CE DOCUMENT DE CAPITALISATION ?

Ce document a pour but de capitaliser la pratique sur la thématique d'actions de prévention et de prise en charge de violences faites aux femmes et aux filles pour leur autonomisation. C'est donc une fiche méthodologique d'expérience qui permettra au Public Interest Law Center (PILC) d'améliorer la pratique en tirant des leçons pour progresser tout en s'adaptant à l'évolution du contexte.

Ce document permet de laisser des traces sur les bonnes initiatives afin de permettre aux autres de bien en bénéficier et même de copier pour l'expérimenter ailleurs. C'est aussi un document qui permet de participer à la construction collective des savoirs et des savoirs faire.

1. Introduction

La société tchadienne est marquée par la vulnérabilité des femmes qui représentent plus de 50% de la population. Les violences qu'elles subissent sont récurrentes et pernicieuses, touchant particulièrement les femmes en couple, les filles de la communauté et les femmes seules. Les déterminants de ces violences sont multiples, notamment les pesanteurs socio-culturelles, le niveau d'instruction très bas des femmes, leur manque de connaissance de leurs droits et la pauvreté. Les femmes/filles subissent différentes formes de violences, dont les mariages forcés, les grossesses précoces, la prostitution, les viols et les abus sexuels, les violences physiques et psychologiques, les travaux pénibles, les harcèlements, le manque d'accès aux services sociaux de base et à l'école. Une étude sur la typologie des violences que subissent les femmes/filles montre un taux élevé (44%) des violences psychologiques, 18% des agressions physiques et 17% des agressions sexuelles. Cependant, la rareté des ressources fait que les femmes et les filles sont davantage exposées aux violences. La méconnaissance des violences exercées sur les filles et femmes, la perception erronée qui consiste à nier leur existence, l'indifférence, le compromis ou même l'acceptation de ce fléau par la société, le manque de données statistiques fiables limitent la portée des actions entreprises en vue d'une prise de conscience générale et de l'engagement de tous dans la lutte. Les survivantes et leurs parents se réservent de dénoncer les auteurs de certaines formes de violences, surtout s'il s'agit d'inceste, de viols et d'abus sexuels, ou d'autres formes de violences domestiques. D'où la nécessité d'accentuer les stratégies de lutte contre ce phénomène à travers les actions de PILC.

Ce document de capitalisation présente une expérience de PILC au Tchad en matière de prévention et de prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles pour leur autonomisation.

L'approche est purement communautaire et prend en compte la dimension de genre en s'appuyant sur des actions axées sur les droits et prenant en compte les spécificités de genre. La pratique contribue à la réduction des inégalités hommes et femmes en prévenant et éradiquant les violences subies par les femmes/filles marginalisées et discriminées. Les interventions consistent à renforcer les capacités et les connaissances des acteurs clés, à créer des plateformes pour donner la parole aux femmes/filles, à mettre en place des réseaux de prévention/prise en charge des VFFF, et à former/soutenir les femmes/filles pour leur autonomisation.

2. Approche méthodologique

L'approche du PILC est centrée sur les survivantes et l'autonomisation des femmes, garantissant leurs droits à la sûreté, à la sécurité, au respect de la vie privée et à l'autonomie dans la prise de décision. Les interventions sont contextualisées culturellement et impliquent des leaders culturels, communautaires, religieux et d'autres leaders. L'approche socio-écologique observe que les femmes et filles sont victimes de violences dans leur environnement familial, communautaire et même intime.

Les étapes clés de l'approche ont été les suivantes :

- **Information et lancement du projet** : Cette première étape consiste à informer les parties prenantes et les communautés locales de l'approche et des objectifs du projet. Les sensibilisations permettent de mieux comprendre la problématique et de mobiliser les communautés.
- **Organisation des formations des leaders** : Les formations des leaders sont essentielles pour la réussite de l'approche. Les parajuristes, les leaders traditionnels et religieux, et les professionnels de l'éducation sont formés aux concepts de genre, droits humains et droits de l'enfant. Ensuite, ils sont formés aux techniques de sensibilisation sur les VBG et les pratiques équitables.
- **Sensibilisations de masse** : Les sensibilisations de masse sont organisées pour toucher un grand nombre de personnes et favoriser un changement comportemental significatif en faveur de l'égalité de genre. Les sensibilisations sont menées par des leaders communautaires, des parajuristes et des animateurs dans les communautés.
- **Écoute et orientation des survivantes** : Les centres d'écoute sont créés pour les survivantes de violences sexuelles et de violences basées sur le genre (VBG). Les parajuristes et animateurs sont disponibles pour écouter, donner des conseils et orienter les survivantes vers les structures sanitaires ou services sociaux de base.
- **Référencement des survivantes** : Les survivantes qui nécessitent une prise en charge médicale ou légale sont référencées vers les structures sanitaires et les organisations spécialisées dans la prise en charge des VBG.
- **Formation/soutien et accès à l'information pour l'autonomisation des femmes/filles** : Les femmes sont formées et soutenues pour leur autonomisation économique et sociale. Les femmes/filles sont informées des opportunités qui existent pour leur autonomisation.
- **Suivi-Evaluation et Capitalisation** : Les données sont collectées et capitalisées pour une meilleure compréhension de la problématique et pour orienter les actions futures. Un atelier est organisé pour capitaliser les données et tirer les enseignements de la mise en œuvre de l'approche.

C'est une approche communautaire et transformative qui prend en compte la dimension genre et les spécificités des femmes et des filles marginalisées et discriminées. Les étapes de la mise en œuvre de l'approche sont axées sur la sensibilisation, l'écoute et l'orientation des survivantes, la formation et l'autonomisation des femmes/filles, la synergie d'action entre les acteurs clés et la capitalisation des données pour une meilleure prise en charge des VBG.

3. Parties prenantes/ acteurs

Les parties prenantes clés de l'approche du PILC au Tchad pour la prévention et la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles sont multiples et variées, allant des institutions étatiques telles que le Ministère de la femme et de la petite enfance et le Ministère de la justice, aux organisations de la société civile telles que l'ADIEFA et le LTDF en passant par les leaders religieux et traditionnels, les parajuristes et les animateurs communautaires.

PARTIES PRENANTES CLÉS	MISSIONS DES STRUCTURES	RÔLES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE
Le Ministère de la femme et de la petite enfance	Institution étatique en charge de la femme et de la petite enfance	Déploie une politique de protection de l'enfance et de lutte contre les VBG. PILC travaille avec les délégations provinciales du ministère pour la consultation, la mise en œuvre des activités, leur suivi et évaluation.
Le ministère de la justice	Institution étatique en charge de la justice	Pour la justice des survivantes
L'UNFPA		pour l'appui technique dans la prévention et la prise en charge des VBG
ADIEFA	Sensibilisation, Formation pour l'Autonomisation des femmes et filles et Capitalisation des données	Référencement des cas, synergie d'action dans la sensibilisation, et l'autonomisation des femmes, capitalisation des données en vue d'une plus grande visibilité
LTDF	Sensibilisation et écoute des survivantes	Référencement des survivantes, synergie d'action dans la sensibilisation sur les VBG
Leaders religieux et traditionnels		Gardiens des us et coutumes et des croyances spirituelles
Parajuristes/relais communautaires		Sensibiliser la communauté sur les droits de femmes et filles et sur les VBG
Le sous cluster VBG		pour les synergies d'action entre acteurs

Ces parties prenantes ont joué leur rôle et leurs responsabilités avec satisfaction, notamment grâce à une bonne coordination et synergie d'action entre les différents acteurs, la formation et le renforcement des capacités des parajuristes et des animateurs, l'implication des autorités traditionnelles et religieuses, et la mise en place de comités de pilotage. Les médias ont également été des partenaires stratégiques dans la sensibilisation et la visibilité de l'action.

Les femmes de la société civile, des associations, les relais communautaires et les parajuristes, les leaders communautaires, religieux, parajuristes sont présents dans les localités suivantes : Massakory, N'Djaména, Koundoul, Guelendeng, Bongor, Kélo, Laï, Pala, Moundou, Bébédjia, Doba, Miandoum, Koumra, et Sarh.

Les partenaires clés tels que les parajuristes (PJ) et les animateurs ont participé à l'élaboration et la mise en œuvre de la première phase du projet. Ils seront impliqués dans toutes les étapes de la mise en œuvre de cette phase et joueront un rôle essentiel dans la mobilisation des bénéficiaires et la dissémination de l'information dans leur communauté. Les animateurs sont présents aux heures de travail dans les centres d'écoute pour recevoir les survivantes de violences et les PJ, qui ont été formés plusieurs fois en matière de prise en charge psychosociale des survivantes, se

relayeront de jour et de nuit pour prendre en charge les victimes de violence (écoute, orientation, référencement). Ils s'occuperont également des sensibilisations de masse dans la communauté.

Les psychologues et médecins gynécologues, ainsi que ceux des hôpitaux/centres de santé qui sont déjà nos partenaires, pourront délivrer une prise en charge adéquate des cas qui le nécessitent. Les victimes nécessitant une prise en charge médicale seront conduites dans les centres de santé disponibles.

Les organisations avec lesquelles PILC travaille en étroite collaboration, telles que l'ATPDH, l'APLFT, AFJT, LTDH CELIAF, LEAD/TCHAD, ADIEFA, LTDF, les Commissions Justice et Paix, présentes sur tout le territoire tchadien sont engagées dans la lutte contre les VFFF et participeront aux sensibilisations, mais aussi pour la prise en charge légale et sociale.

Les autorités traditionnelles et religieuses ayant une grande influence dans leur communauté, qui sont la voix qui compte, vont dénoncer les pratiques néfastes contre les femmes et faire passer des messages en faveur du respect des droits de la femme. PILC a sensibilisé ces autorités sur la nécessité de promouvoir et protéger les droits de la femme et en a fait des alliées dans la lutte contre le VFFF.

Le Ministère de la Justice chargé des droits humains et celui de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Protection de la Petite enfance sont impliqués dans la mise en œuvre du projet, de façon à garantir la cohérence des actions en faveur des droits de la femme. L'implication des acteurs étatiques est un gage de réussite et d'appropriation de l'action après le projet, ce qui pourra limiter les résistances au niveau local.

Tous ces partenaires sont membres du Comité de Pilotage National et de leurs délégations dans les Sous-Comité de pilotage en province. Les médias demeurent des partenaires stratégiques et indispensables pour donner une voix et une visibilité à l'action et pour sensibiliser les communautés.

4. Acceptation et validation

Le Comité de Pilotage National a validé le projet et son approche. Les partenaires et les parties prenantes ont été impliqués dans la planification et la mise en œuvre du projet, ce qui a permis de garantir une approche centrée sur les bénéficiaires et en conformité avec les directives éthiques. Le Comité de Pilotage National a été impliqué dans toutes les étapes du projet, depuis la planification jusqu'à la mise en œuvre. Des réunions régulières ont été organisées pour discuter de l'état d'avancement du projet, des défis rencontrés et des solutions proposées. Les partenaires ont été consultés pour donner leur avis sur la pertinence et la faisabilité des interventions proposées et sur les résultats attendus.

Les leaders communautaires ont également joué un rôle important dans l'acceptation et la validation de la pratique. Ils ont été impliqués dès le début du projet pour sensibiliser les communautés sur les objectifs et les interventions proposées. Ils ont également été formés pour devenir des acteurs clés dans la sensibilisation et l'autonomisation des femmes et des filles. Les femmes et les filles ont également été impliquées tout au long du projet pour donner leur avis sur les interventions proposées et pour participer activement à leur mise en œuvre.

5. Résultats et impact

Résultats

PILC dispose de potentialité permettant de mettre en œuvre de manière optimale la stratégie grâce à son réseau de Parajuristes dans 11 provinces. PILC opère par le biais des para juristes (80% de femme) qui vivent dans leur communauté et qui sont formés aux notions de base des droits humains et des droits notamment les procédures judiciaires. La formation inclue un module sur les droits de la femme et les violences faites aux femmes. Il possède 10 centres d'écoute avec refuges et espaces amis d'enfants (dans 3 centres d'écoutes) à Massakory, Mani, Bol, N'Djamena, Bongor, Kélo, Moundou, Doba, Koumra et Sarh.

Le travail que PILC accomplit dans le domaine de l'aide légale, médicale et psychosociale aux femmes et enfants victimes de violence et d'injustice fait de lui un partenaire solide. PILC participe à des réunions avec les institutions étatiques, les organisations des UN et les OSC et est membre de nombreuses organisations internationales de défense des droits humains dont le COP-MGF qui lutte avec des acteurs mondiaux contre les MGF.

PILC a formé depuis 2009, 308 para juristes dont 106 sont actifs dans 14 localités du Tchad. De 2009 à 2023, 115.947 personnes parmi lesquels 53649 femmes et 19.072 filles ont été sensibilisées sur les droits humains (droits de la femme, violences faites aux femmes, droits de l'enfant, droit à un environnement sain, etc.). 4.207 personnes ont bénéficié de l'aide juridique dont 2790 femmes. 581 dossiers sont ouverts et concernent les femmes et 247 dossiers finis. Des sessions de sensibilisations de la communauté sur les VBG ont été organisées par les parajuristes et ont touchées 1194 personnes dont 526 hommes et 668 femmes. Pour lutter contre les VBG en milieu scolaire, 50 points focaux VBG ont été identifiés et formés dans les écoles pour sensibiliser les autres élèves et remonter les cas de VBG qui se passent dans les écoles auprès des parajuristes de leurs localités pour une prise en charge. Et 160 kits d'hygiène sont remis aux points focaux et à quelques élèves vulnérables.

PILC dispose des supports de formation et de communication, des opuscules sur les VBG et sur la Résolution 1325 et 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, des Politique genre, politique PEAS, politique gestion de plaintes et autres documents relatives à la prise en charge, les fiches de collecte des données que les gestionnaires des cas et les parajuristes utilisent directement sur Kobo collect, d'un Protocole de référencement des cas de VBG, d'une Etude sur les violences faites aux femmes et filles au Tchad et d'une Etude sur les VFFF en temps de crise. PILC a un Réseau de capitalisation d'un projet qu'il gère avec Expertise France composé d'institutions étatiques, d'organisations internationales, des organisations de la société civile qui permettra de continuer la capitalisation des bonnes pratiques.

Effets et changements observables

L'impact positif est que les survivantes s'impliquent de plus en plus dans la lutte contre les VBG en dénonçant et en orientant les autres victimes vers les centres d'écoute pour bénéficier des services. Les hommes font également appel aux services de PILC, notamment pour la prise en charge juridique. Les partenaires réfèrent les cas de VBG dans les centres d'écoute de PILC pour une prise en charge. Nous avons noté un impact positif sur les femmes et les hommes impliqués, qui acceptent de donner leur temps pour réduire, voire éliminer, les barrières sociales sur les VBG

et sensibiliser la communauté sur les violences faites aux femmes et aux filles. Au vu de ces résultats, nous pouvons affirmer que la situation des bénéficiaires s'est améliorée.

D'abord, en termes de participation, les survivantes sont devenues des porte-paroles et s'impliquent davantage dans les actions de sensibilisation pour témoigner de leurs expériences. Cette participation a amélioré leur perception qu'il n'y a pas de honte à dénoncer les violences et à se faire prendre en charge pour leur autonomisation sociale, ce qui permettra de réduire les inégalités qu'elles subissent. Elles ont également accès à l'information concernant leurs droits à travers toutes les sensibilisations. Toutefois, le chemin vers la jouissance effective de ces droits sera encore long, car il faudra transformer les mentalités et faire tomber les normes et pratiques néfastes, ce qui prend du temps.

Jusqu'à présent, nous avons répertorié les effets positifs liés à la grande participation des bénéficiaires et à l'implication d'autres acteurs tels que les OSC, les ONG et l'État à travers le ministère de la Femme, etc. autour de la pratique.

6. Innovations et facteurs clés de succès

PILC envisage à travers ces actions changer la situation des femmes et filles et éradiquer les violences qu'elles subissent à travers :

- des sessions de renforcement des capacités pour les acteurs gouvernementaux (parlement) et non gouvernementaux (OSC), les acteurs qui œuvrent contre les VFFF, les défenseuses des droits des femmes, les associations locales des femmes et des jeunes, les structures formelles de prise en charge des VBG afin d'une meilleure compréhension des VFFF et une implication effective dans la lutte. Le renforcement de capacité concerne aussi le PILC, ses partenaires de mise en œuvre et les parajuristes sur le plan institutionnel, technique, financier et organisationnel. Ces sessions de renforcement de capacités sont basées sur le rapportage des données désagrégées, la politique de prévention d'exploitation et des abus sexuels mise à jour et sur les violations de sauvegarde, les violences faites aux femmes et filles, les droits des femmes et filles, le cadre juridique, le protocole de référencement et de gestion des cas de VBG, le suivi-évaluation en vue de la capitalisation et le partage des connaissances et bonnes pratiques.
- Pour que les femmes soient actrices de leur bien-être et faire respecter leurs droits, PILC met en place un cadre d'échange et de dialogue avec les femmes et organisation des femmes en vue de les booster afin qu'elles puissent faire porter haut leur voix.
- PILC a mis en place un Comité de pilotage. Ce cadre de travail est renforcé et élargi avec le parlement et d'autres partenaires composé des groupes de défense des droits des femmes, les OSC, les organisations des jeunes et les PJ, représentants des Ministères de la femme, de la justice, de la Santé et de la Jeunesse ainsi qu'aux institutions diplomatiques, des Nations Unis, des ONG et organisations internationales. Les discussions portent sur les stratégies à adapter continuellement en faveur de la promotion des droits de la femme et des filles et de l'éradication des VFFF. Ce comité permet la capitalisation des actions en vue d'une meilleure compréhension de la problématique des droits de la femme, ainsi que des instruments pour en assurer la défense et la promotion. Les acteurs renforcés s'impliquent dans la lutte contre les VFFF pour un résultat optimal.

- La mise en réseau constitue également une force agissante dans les actions de plaidoyers en faveur des droits de la femme et des survivantes de VFFF. le renforcement du dispositif de prise en charge des survivantes
- En plus les actions des PJ et des victimes elles-mêmes influencent les normes sociales et apportent un changement de comportement d'abord au niveau des victimes elles-mêmes, de leurs familles et de la communauté tout entière. Les PJ qui ont été renforcés dans de l'aide légale de qualité et garantir ainsi une prise en charge effective des femmes et filles victimes de violence dans un cadre approprié que sont les CE.

Il faut rappeler que PILC est l'une des rares organisation au Tchad dont le mode opératoire est basé sur la formule « tout en un » et « des trois quatre ». Au PILC tous les services juridiques sont regroupés en un seul endroit et la ZIP est organisée en quatre « Hub » sous la supervision de quatre avocats et de huit animateurs. Ce mode opératoire a fait ses preuves et a été noté positivement par les bénéficiaires et les évaluateurs. Les PJ qui vivent dans leur communauté rendent un service énorme aux populations à la base. Ces dernières leur font confiance. Grâce à l'action des PJ un nombre considérable de femmes commence à briser le silence et à prendre la parole en public pour revendiquer leur droit. « PILC nous a ouvert les yeux » s'exclament

7. Contraintes

La mise en œuvre de l'approche a connu quelques insuffisances telles que :

- Les parajuristes ont parfois des difficultés à se rendre dans certaines zones isolées pour des interventions ;
- La sensibilisation des hommes pour leur implication dans la lutte contre les VBG reste difficile ;
- Les cas de VBG peuvent parfois être complexes et nécessitent une prise en charge multidisciplinaire, mais nous ne disposons pas toujours de tous les professionnels nécessaires pour cela ;
- Les normes culturelles et les pratiques traditionnelles néfastes sont encore ancrées dans certaines communautés, ce qui rend difficile la mise en œuvre de l'approche dans ces zones.



8. Enseignements tirés

La première leçon que nous avons apprise est l'importance de l'implication des communautés dans la lutte contre les VBG et de leur participation active aux actions menées par le PILC. Nous avons également réalisé l'importance de la formation des acteurs locaux, notamment les parajuristes, pour l'appropriation et la pérennisation du programme.

Une autre leçon importante est la nécessité de renforcer la collaboration avec les partenaires institutionnels et les organisations de la société civile pour une meilleure coordination et une complémentarité des actions. Nous avons également appris que la sensibilisation sur les droits humains et la prévention des VBG doivent être renforcées dans les écoles, les communautés et les structures étatiques.

Enfin, nous avons compris que la prise en compte des aspects économiques et psychosociaux des bénéficiaires est primordiale pour assurer leur autonomisation et leur relèvement. Nous avons ainsi pris conscience de l'importance de la durabilité des actions menées et de la nécessité de créer des mécanismes de suivi et d'évaluation pour une meilleure reproductibilité à grande échelle.

9. Durabilité

La durabilité de l'approche sera assurée par :

- L'implication et la participation des communautés, des bénéficiaires et des acteurs concernés ;
- La présence continue des parajuristes dans les communautés pour assurer l'appropriation locale ;
- Le relèvement des femmes par l'autonomisation économique et psychosociale qui constitue un tremplin pour la continuité ;
- L'implication du ministère de la Femme pour assurer éventuellement la pérennité du programme ;
- Les bénéficiaires renforcés pourront identifier les risques encourus en situation d'urgence et prendre des mesures de prévention ;
- Les mécanismes de référencement des VBG leur seront communiqués en vue de réagir promptement et connaître les structures de prise en charge ;
- La communauté sera sensibilisée sur les droits des femmes et des actions à entreprendre en cas de violation et sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ;
- Les acteurs gouvernementaux participeront au pilotage pour la coordination, la supervision et la durabilité des activités.
- Cependant, la mise en œuvre de l'approche a connu des insuffisances, notamment :
 - La sollicitation croissante des services du PILC par les partenaires pour la prise en charge des victimes, mais cependant, l'organisation est limitée par des moyens financiers ;
 - Les refuges ne peuvent accueillir les victimes que pendant quelques jours seulement en raison du manque de place.

10. Reproductibilité à grande échelle

PILC s'attaque aux causes fondamentales de violations des Droits Humains au Tchad en favorisant l'accès aux voies de recours judiciaires et non judiciaires des personnes démunies, particulièrement les femmes et les enfants et en promouvant la démocratie et la citoyenneté avec plus de 16 ans d'expérience dans la lutte contre les inégalités de genre.

PILC dispose d'une expérience de travail avec les structures des Nations Unies notamment l'UNICEF et l'ONU Femmes. Ce partenariat a porté sur les questions de prévention et réponse aux VBG. Outre ces partenariats PILC travaille avec l'UE et d'autres partenaires internationaux.

PILC dispose de potentialité permettant de mettre en œuvre de manière optimale le programme grâce à son réseau de Parajuristes dans 11 provinces.

Il possède 10 centres d'écoute avec refuges. Le travail que PILC accomplit dans le domaine de l'aide légale, médicale et psychosociale aux femmes victimes de violence et d'injustice fait de lui un partenaire solide. PILC participe à des réunions avec les institutions étatiques, les organisations des UN et les OSC et est membre de nombreuses organisations internationales de défense des droits humains dont le COP-MGF qui lutte avec des acteurs du monde contre les MGF.

11. Conclusion

En conclusion, le PILC a mis en place une approche unique pour lutter contre les violences basées sur le genre au Tchad. Grâce à son réseau de parajuristes dans 11 provinces et ses 10 centres d'écoute avec refuges, le PILC est capable de fournir une aide légale, médicale et psychosociale aux femmes victimes de violence et d'injustice.

Les résultats montrent une amélioration de la situation des bénéficiaires en termes de participation, d'accès à l'information sur leurs droits et de prise de conscience sur la nécessité de dénoncer les violences. Cependant, certaines contraintes telles que le manque de moyens financiers et de place dans les refuges ont été identifiées.

La durabilité du programme sera assurée par l'implication des communautés et des acteurs concernés, ainsi que par la promotion de l'autonomisation économique et psychosociale des femmes. Avec plus de 16 ans d'expérience dans la lutte contre les inégalités de genre et des partenariats solides avec les institutions étatiques et les organisations internationales, le PILC dispose des potentialités pour reproduire son approche à grande échelle.

